

La lettre N° 8 d'INFOS

Montreuil, le 1er août 2012



aux sections CGT Finances Publiques

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451 263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex

• cgt@dgfip.finances.gouv.fr • dgfip@cgt.fr •
www.financespubliques.cgt.fr •
Tél. : 01.48.18.80.16

éditorial

RENCONTRE MINISTERIELLE DU 30 JUILLET : CE N'EST PAS LE PEROU !

Entouré de sa garde rapprochée, de MM Parini et Rambal, le Ministre du budget, Jérôme CAHUZAC, a confirmé le cap fixé par les premières annonces gouvernementales.

« Les efforts demandés à la DGFIP ne consistent pas à s'ouvrir les veines plus que les autres mais autant », tels sont en substance les propos tenus par le Ministre.

Le discours général du ministre conforte la nature de nos premières analyses formulées à l'égard des annonces gouvernementales. La rigueur budgétaire est inscrite à l'ordre du jour. C'est donc en toute conscience que le nouveau pouvoir assume le maintien de nombreux contentieux revendicatifs, renforcés par plusieurs années de RGPP et de mise en place de la fusion.

Pour satisfaire aux objectifs de maîtrise des comptes publics, le ministre a insisté sur la notion d'efforts à consentir. Selon lui, ceux-ci doivent s'examiner au regard des priorités politiques établies.

Après avoir mis en évidence le lourd tribut payé en emplois par la DGFIP par rapport à d'autres administrations, **J CAHUZAC a indiqué être intervenu avec P MOSCOVICI pour demander à MATIGNON une application plus modérée de la règle des 2,5% de baisse annuelle des effectifs** (prenant bien le soin de stipuler qu'en cas d'arbitrage favorable, le différentiel serait supporté par d'autres ministères). Il est à noter qu'aucun élément chiffré n'a été communiqué.

Bien que l'on puisse positivement apprécier la volonté de dialogue social manifesté et accueillir tout aussi favorablement la décision de réaliser un bilan de la fusion, nous regrettons la nature évasive des réponses s'agissant de notre demande d'arrêt des réformes et restructurations engagées sous l'égide de la RGPP.



À la Une...

- [Courrier envoyé au Sénat sur la révision foncière](#)
- [Communiqué de presse de la CGT Finances Publiques sur la réforme de l'ISF](#)
- [Cambriolage dramatique en Guyane soutien de la CGT Finances Publiques à la famille](#)
- [Reclassement de C en B](#)
- [Courrier non-titulaire envoyé à la DG](#)

Comptes-Rendu

- [Compte rendu des groupes de travail du 1er semestre 2012 sur l'harmonisation indemnitaire](#)
- [Compte rendu du groupe de travail contrôle fiscal/sécurité des agents du 12 juillet 2012](#)



Une grande partie du CTR du 25 septembre devrait être dédié à la définition de la méthode et le calendrier retenu pour mener ces états des lieux contradictoires. Ceux-ci seront agencés autour du bilan qui sera transmis au gouvernement sur la RGPP et s'inscriront dans la concertation sociale d'Octobre que souhaite lancer le ministère de la fonction publique sur les politiques publiques.

« Pour emporter le morceau », nous estimons plus que nécessaire de poursuivre à tous les niveaux (local et national) les processus de mobilisation visant à suspendre durablement les restructurations entamées et imposer un autre cadre de discussion.

Pour peser sur les choix politiques influençant notre administration, nous invitons les sections à amplifier, autour de nos revendications et les enjeux DGFIP, les démarches en direction des élus (parlementaires, élus locaux...).

L'arrêté prévoyant la reconduction du PQM (Plan de Qualification Ministériel) 2012 est en cours de rédaction. En revanche, aucune garantie ne nous a été donnée quant à sa pérennisation en 2013 et 2014.

Peu disert sur les autres missions, le ministre a souligné l'importance du contrôle fiscal et l'assurance de le doter des moyens nécessaires.

Face à la recrudescence des agressions et des actes d'incivilités, le ministre a exprimé sa solidarité envers les agents, estimant qu'il était important de tenter d'en retrancher les causes pour trouver les solutions appropriées.

Enfin sur une série de sujets touchant aux rémunérations, au 8^{ème} échelon de la catégorie C, au jour de carence, ou encore à l'abrogation de la loi sur la mobilité et la PFR, il a renvoyé les décisions au niveau fonction publique, nous assurant pour sa part relayer nos demandes auprès du ministère compétent.

En clair, ce n'est pas le Pérou ! **Pour la CGT Finances Publiques, la nouvelle rencontre unitaire du 3 septembre aura à se prononcer sur les formes de mobilisations qu'il conviendra de mettre en œuvre pour créer le rapport de force ouvrant d'autres perspectives que celle de l'austérité !**

Les réponses de la CGT Finances Publiques aux propos du ministre

Après avoir rappelé le sens de la démarche unitaire ayant abouti à cette demande d'audience, **nous avons tenu à exprimer nos profonds désaccords inspirés par plusieurs éléments contenus dans la lettre de cadrage de Matignon.**

Notre premier développement a porté sur la nature des politiques publiques continuant à obéir aux injonctions des marchés financiers et se concrétisant par la poursuite des mesures d'austérité.

Nous avons insisté sur le changement attendu qui devait se manifester par des orientations différentes de celles du gouvernement précédent ayant fait l'objet d'un rejet dans les urnes mais aussi sur le terrain des luttes sociales.

Nous avons indiqué que cela passait par de nouvelles pratiques en matière de dialogue social, et de création de réels espaces de négociations (et par une réhabilitation de l'action syndicale et collective notamment avec l'abrogation de l'amendement Lamassoure portant atteinte au droit de grève des fonctionnaires).

Si nous avons tenu à saluer la volonté affichée par le gouvernement de rompre avec la RGPP, la CGT Finances Publiques a précisé que la crédibilité de telles annonces reposait sur la mise en place de logiques tournées vers la satisfaction des besoins de la population.



A ce titre, nous avons condamné les réformes initiées dans le cadre de la fusion, pierre angulaire de la RGPP.

Nous avons exigé l'arrêt de toutes les réformes et restructurations engagées mais aussi réclamé l'établissement d'un réel bilan contradictoire de la fusion et un état des lieux des missions.

Pour la CGT Finances Publiques, la rupture invoquée implique de se libérer des conceptions consistant à ajuster le périmètre et l'exercice des missions en fonction des moyens rationalisés. C'est une des conditions requises pour l'établissement d'un authentique bilan contradictoire.

Naturellement, nous n'avons pas pu évoquer la RGPP, sans aborder la question de l'emploi. Contrairement à leurs prédécesseurs, le gouvernement actuel a signifié vouloir stabiliser les effectifs de la fonction publique et donner la priorité à certains ministères comme ceux de l'Éducation nationale, la Justice et l'Intérieur.

Très bien ! Sauf que les conséquences, pour les missions de service de public exclues du périmètre des actions « dites prioritaires », vont se traduire par une baisse annuelle des effectifs de 2,5% soit environ 3000 postes liquidés pour la DGFIP.

Dans le projet de loi de finances 2012, on pouvait lire les commentaires suivants :

« L'accélération de la réduction des emplois débuté en 2006, a marqué le doublement du taux annuel de réduction passant de 0,9% par an de 2000 à 2005 à 1,8% par an de 2006 à 2010. La première année de répercussion de la fusion, 2009, le taux de réduction des effectifs, de 2 % en 2007-2008, est passé à 1,5 %. Ce taux est revenu à 2 % en 2010. »

En clair, l'application de la règle des 2,5% (soit +0,5% par rapport à 2010) constituerait un niveau proportionnel de suppressions supérieur à ceux effectués par les gouvernements précédents.

Face à de telles perspectives, nous avons indiqué avoir actuellement des difficultés à constater le changement.

Pour notre part, il faut non seulement arrêter les suppressions d'emplois mais entamer un véritable débat afin d'évaluer les besoins pour chacune des missions et déterminer ainsi un plan pluriannuel de recrutement.

Dans le même projet de loi de finances 2012, l'attention était appelée sur le contrôle fiscal. Face à l'importance de la fraude et le poids de l'évasion sur l'état des finances publiques, le gouvernement indique vouloir en faire l'une de ses priorités. Pour nous, toutes les missions sont prioritaires.

Avec un exercice contraint en matière d'emplois, nous avons souligné les inquiétudes du personnel sur l'impact de ces orientations et leurs traductions concrètes dès lors que la part globale des emplois attribuée continuent à chuter :

Externalisation ? Abandon ? Privatisation ? Fermetures de services de proximité ? Redéfinition du calibrage des indicateurs pour continuer à remplir des objectifs fictifs bien éloignés des réalités ?

Quelles conséquences pour les services ? Des taux de non-remplacement de 3 sur 4, 4 sur 5 ? (pas de réponses...).

En tout état de cause, les processus de casse des emplois aboutissent à des charges de travail en constante augmentation, avec toujours plus de souffrance, notamment pour les services d'accueils et corrélativement une dégradation de la qualité du service rendu aux usagers.

En proie à une recrudescence des agressions et des actes d'incivilités, les agents jouent le rôle d'éponge du malaise social et de la haine anti-fonctionnaire attisée par l'ancien pouvoir.



Des actes aux conséquences parfois dramatiques se mélangent au mal être au travail alimenté par un manque de moyens mettant sérieusement en péril l'équilibre de notre administration.

Le bilan de la fusion et l'état des lieux réclamés doivent aussi permettre de traiter ses questions et de trouver des solutions conciliant, par un dialogue social constructif, les revendications des personnels et les intérêts de la nation.

Les efforts demandés aux fonctionnaires portent aussi sur leurs rémunérations et leurs carrières. Dans ces domaines, propager l'idée, que les agents ont été jusqu'à présents exemptés de tout sacrifice, relève de la malhonnêteté intellectuelle.

Depuis plusieurs années, ils subissent sans discontinuité l'écrasement de leurs carrières et des pertes de pouvoir d'achat :

En 1986, un cadre A de la fonction publique d'Etat débutait à 75% au dessus du SMIC contre 14,7 % aujourd'hui ; un cadre B à 24% contre 1,8 % et un cadre C à 15% contre 0.

En 10 ans, un cadre C en fin de carrière s'est vu infligé une perte mensuelle de pouvoir d'achat de 260 euros.

Reconduire le blocage du point d'indice, ne pas abroger la PFR, c'est tout simplement aggraver les phénomènes de paupérisation et creuser les injustices.

En conclusion, nous avons insisté sur plusieurs éléments susceptibles de donner des signes positifs de changement tels que la suppression du jour de carence, l'accès automatique au 8^{ème} échelon pour la catégorie C et l'abrogation de la loi sur la mobilité.

Dans le même ordre de grandeur, il faut maintenant des mesures rapides portant sur l'application de la loi de titularisation et l'arrêt des licenciements des personnels précaires. C'est le sens du courrier adressé à la Direction Générale.

Commentaires à chaud :

Comme le dit la chanson, si l'on veut vraiment que cela change et que cela bouge, une seule solution, c'est la mobilisation pour placer le dialogue social sous le contrôle des agents et contraindre ce gouvernement à ne pas poursuivre dans le même sens que l'ancien pouvoir notamment en matière d'emplois et de rémunérations. Ce n'est pas l'annonce du remplacement du Directeur Général qui modifiera sensiblement la donne.



BONNES VACANCES
BONNES VACANCES